

Avis public

Régie de l'énergie

Demande d'approbation des tarifs pour grands consommateurs par le Distributeur (Dossier R-4343-2026)

Comme prévu dans sa décision D-2026-075, la Régie de l'énergie (la Régie) tiendra une audience publique pour étudier la demande d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution relative à la fixation des nouveaux tarifs pour les grands consommateurs (dossier R-4343-2026).

LA DEMANDE

À la suite de la décision D-2026-033, laquelle rejetait les tarifs DS et Flex DS visant les clients domestiques consommant plus de 50 000 kWh et invitait le Distributeur à déposer une nouvelle proposition de tarif incitant à la baisse de consommation d'électricité, le Distributeur demande à la Régie de fixer les nouveaux tarifs pour grands consommateurs (tarifs DG et Flex DG). Ces nouveaux tarifs visent à inciter les clients résidentiels consommant annuellement 35 000 kWh et plus à réduire leur consommation.

LES DEMANDES D'INTERVENTION

Toute personne intéressée souhaitant participer à l'examen de la demande du Distributeur doit faire parvenir à la Régie une demande d'intervention accompagnée du formulaire Liste des sujets et, le cas échéant, d'un budget de participation **au plus tard le 10 août 2026 à 12 h**. Cette demande doit être faite conformément au Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie (le Règlement) et au Guide de paiement des frais des intervenants 2020 (le Guide).

La demande du Distributeur, les documents y afférents, le Règlement et le Guide sont disponibles sur le site internet de la Régie au <https://www.regie-energie.qc.ca>.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courriel.

La Secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone: 514 873-2452
Sans frais : 1 888-873-2452
<https://www.regie-energie.qc.ca>
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec

